coup-portés dans les autres régions textiles, laissez-moi vous dire qu'avant de pouvoir se faire une opinion bien arrêtée sur ce point, il conviendrait d'attendre la fameuse enquête officielle promise en septembre dernier par le Gouvernement, enquête qui devait se faire dans tous les centres textiles de France.

Cette enquête qui, pour être complète, devra constater non seulement les différences entre les salaires, mais aussi et surtout entre les bénéfices patronaux, la production ouvrière, les conditions de travail, le coût de la vie de chaque région, n'a pas encore commencé. Je doute fort, pour ma part, qu'elle se fasse un jour, et pour cause !

Vous vous prétendez que les relations officielles entre Syndicats patronaux et ouvriers ne vous ont donné que des déboires. Nous pourrions vous démontrer, au contraire, que si, après l'armistice et jusque l'année dernière, l'activité industrielle de notre région a pu reprendre et se développer aussi rapidement malgré les conflits économiques toujours inévitables, ce fut beaucoup grâce aux conventions passées entre syndicats patronaux et ouvriers. La dénonciation par les patrons textiles de ces conventions et la rupture des relations entre le Consortium et les Syndicats ouvriers ne peuvent, au contraire, qu'apporter dans l'avenir une aggravation nouvelle à la situation économique.

En terminant, je vous demanderai, Monsieur le Président, de bien vouloir donner communication de ma lettre aux membres de votre Association et permettez-moi de croire que la résolution prise par eux au sujet des salaires ouvriers ne doit pas encore être considérée comme irrévocable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Pour le Syndicat ouvrier textile :
Le secrétaire : H. Lefebvre.

LAINES

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 10 janvier. — Ouverture très animée, hausse sur tous genres. Comparativement aux cours de décembre, hausse de 10 p. c. sur beaux mérinos pour fabrique; 12 à 15 p. c. sur mérinos moyens, négoce et genres à carde; 15 p. c. sur croisés fins; 10 à 12 p. c. sur croisés moyens et basses qualités.

L'Angleterre et la France, principaux acheteurs; l'Allemagne s'abstient.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI MERCREDI 11 JANVIER:

Aujourd'hui, sainte Hortense; demain, saint Arcadius.
11e jour de l'année.
Soleil: lever à 7 h. 43; coucher à 16 h. 15.
Lune: premier quartier du 6. Pleine, le 13.
Caisse d'épargne: séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

LE MONUMENT à la mémoire des Roubaisiens morts pour la France

La collaboration du Comité d'Action Régionaliste

Le « Journal de Roubaix » d'hier a annoncé que la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » allait entreprendre la réalisation d'un monument aux morts de Roubaix. Cette mise en œuvre d'une idée déjà ancienne chez les dirigeants de la « Fraternelle » rencontre, est-il besoin de le dire, une unanime approbation.

L' « Association d'Action Régionaliste » avait précisément rédigé et donné lecture, dans la séance de son Comité du 6 janvier, d'une lettre destinée à nos concitoyens. Après avoir rappelé les services rendus par notre région à la France dans le passé, cette lettre s'exprime ainsi :

« Notre présent n'a rien à envier à notre passé et c'est du présent aussi qu'il faut tirer les leçons et les exemples qui font briller aux yeux les qualités de notre race. A ce titre, comment négligerions-nous de retenir les exemples sublimes que viennent de fournir les gas du Nord au cours de la grande tourmente 1914-1918?

» D'admirables sociétés, comme le « Souvenir Français », savent organiser à leur sujet de magnifiques et touchantes manifestations, et rendre à leurs dépouilles ou à leur souvenir, l'hommage des cœurs français.

» Il nous semble qu'à côté de ce témoignage national il y a place pour un témoignage régional; que notre région se doit de leur élever un monument digne de leur mémoire, d'attacher pour toujours cette mémoire, dans la pierre et l'airain, au sol de la région qu'ils ont défendue. La Région! car c'est bien elle qu'ils ont sauvée, nos morts de Roubaix. C'est bien le sort de la Région, de nos provinces du Nord et de l'Est, qui s'est débattu dans cette guerre de géants. N'est-ce pas toutes nos traditions et nos libertés qui auraient été submergées, sans eux, sous la vague étrangère?

» C'est pourquoi nous avons pensé qu'il y avait lieu de proposer à Roubaix un Comité pour l'érection de monuments à nos soldats et nous vous demandons de vous joindre à nous pour réaliser ce projet ».

Ne voit-on apparaître, dans cette lettre, ce « fraternel sentiment d'union et de reconnaissance envers les Roubaisiens morts pour la France, qui doit réunir tous les habitants de notre cité ? » Et n'est-il pas bon de marquer combien le souvenir de nos héros est ainsi présent partout et combien les désirs et les impatiences sont unanimes à voir « attacher leur mémoire dans la pierre et dans l'airain au sol qu'ils ont défendu ».

Si toutes les forces roubaisiennes s'unissent ainsi pour l'hommage à nos morts, nul doute que le monument projeté ne soit digne de leur souvenir.

Les travaux du pont Saint-Vincent de Paul

Les travaux de ce pont, situé sur le Chemin de fer, sont entrés depuis hier, mardi, dans leur seconde phase. Toute circulation de véhicules est à présent interdite en ce point.

Les travaux de bétonnage et de terrassement des diverses assises du nouvel ouvrage se trouvant à peu près terminés ou du moins suffisamment avancés, on doit maintenant faire disparaître le tablier du pont provisoire pour parachever les travaux de maçonnerie.

De ce fait, les tramways sont forcés de faire le transbordement des voyageurs. Ceux-ci, bon gré ou mal gré, se voient forcés d'emprunter la passerelle des piétons pour retrouver de l'autre côté, l'autre voiture.

Ce petit voyage à pied n'a certes rien d'intéressant en cette saison. Il faudra néanmoins en prendre son parti, car si les travaux suivent leur cours normal, le nouveau pont ne sera pas accessible aux voitures avant mai.

La lutte contre la tuberculose

Création du Dispensaire Pierre de Roubaix

Le Comité de la Croix-Rouge, répondant aux sollicitations dont il avait été l'objet de la part du Comité central de Paris de porter son effort vers les œuvres sociales de protection de l'enfance et de lutte contre la tuberculose, en même temps qu'à l'invitation que lui avait faite la Ligue du Nord de venir en aide aux populations si déshéritées du quartier de la rue des Longues-Haies, a été assez heureux d'obtenir du Pari Mutuel une subvention pour l'édification d'un second dispensaire antituberculeux à côté de celui de la rue de Cassel, qui a rendu les signalés services que l'on sait.

Cette subvention accordée à la Croix-Rouge uniquement pour lui permettre de faire face aux dépenses d'achat et d'aménagement de l'immeuble prévu pour ce Dispensaire, ne lui sera d'ailleurs versée qu'au fur et à mesure de l'exécution des travaux d'installation.

Il fallait cependant songer à assurer le fonctionnement de cette œuvre naissante, installée dans un local provisoire, et les ressources faisaient totalement défaut.

C'est alors qu'une Roubaisienne de grand cœur organisa dans ses salons une fête intime dans le but de procurer aux Dispensaires antituberculeux de notre ville les fonds indispensables à leur bonne marche, au moins pour quelque temps.

Cette fête eut un plein succès, justifiant une fois de plus toutes les ressources ingénieuses de la charité roubaisienne, et la recette en a été versée entre les mains du Comité central.

UNE CONFERENCE SUR L'ALASKA. — Une très impressionnante conférence sera donnée dans la salle des Œuvres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, 7, rue Lesueur, mercredi, à 8 heures, par le R. P. Bernard, missionnaire jésuite. Il se propose de nous faire connaître l'Alaska, où son zèle apostolique s'est déployé pendant de nombreuses années, au prix d'héroïques sacrifices.

On distribuera, à la sortie, un tract d'actualité de l' « Action Libérale Populaire ». La salle sera chauffée.

LE CERCLE MILITAIRE. — On nous prie d'insérer :

La Commission du Cercle Militaire a l'honneur d'informer ses membres que le local est maintenant transféré au Café Belle-Vue, rue Neuve, et les invite à venir nombreux lundi prochain, à 18 heures 30, à l'inauguration du nouveau local.

HALLE FLIPO : Beurre extra, 12 fr. Fromages Hollande gras, 8 fr.; vieux, 10 fr. Chester extra, 8 fr.; bleu, 10 fr.; bon Gruyère, 8 fr.; extra, 11 fr. Pain d'épices, 3 et 3.75; excellent café, 8.50, Margarine, 5.50, Vin, 1.50. 83279d

UN CAMBRIOLAGE, RUE BOUCHER-DE-PERTHES. — Depuis quelques jours, la rubrique des cambriolages prend des proportions inquiétantes.

A en juger par la façon d'opérer et par le butin emporté, il semble qu'on a à faire à une seule bande. En effet, jusqu'à présent, les malfaiteurs escaladaient les immeubles et n'emportaient que l'argent qu'ils pouvaient trouver.

Hier s'est commis un autre genre de vol, les cambrioleurs ont emporté du linge. Se trouve-t-on devant une autre bande de malfaiteurs. Leur manière d'opérer reste néanmoins indentiquement semblable.

Voici comment les faits se sont passés. A son réveil, mardi, M. Bath, entrepreneur de menuiserie, demeurant rue Boucher-de-Perthes, 111, constata en montant au 1er étage de son habitation qu'il n'occupe plus depuis plusieurs jours, que des malfaiteurs y avaient pénétré. Une paire de draps de lit et deux taies d'oreiller d'une valeur de 100 francs environ avaient disparu.

Pour parvenir dans l'immeuble, les malfaiteurs étaient montés à l'aide d'une échelle sur le mur d'une habitation voisine, en construction actuellement, et de là avaient gagné le toit de l'habitation de M. Bath. Se glissant par la tabatière entr'ouverte, ils étaient entrés dans le grenier d'où, sans effraction, ils purent pénétrer à l'étage inférieur.

Une enquête est ouverte.

CHien-DENTISTE. Gossevelse, 2, r. Collège. Consultations de 9 h. à 6 heures. 556

MORT DES SUITES DE BLESSURES DE GUERRE. — M. Martial Casies, membre de l'Union des Mutilés, est décédé des suites de ses blessures de guerre. Ses funérailles auront lieu le jeudi 10 courant, en l'église du Sacré-Cœur, à dix heures.

Les membres disponibles de l'Union sont priés d'y assister. Rassemblement à la maison mortuaire, boulevard de Metz, cour Willem, 3, à 9 h. 30.

MEUBLES DE LUXE. Fabrication supérieure. A. De Seyne, 167-169, r. Pellart, Rx. Tél. 877.

CROIX

UNION MUTUELLE CROISIENNE. — L'assemblée générale de janvier aura lieu samedi 14, à 20 h., chez M. Caron, au Café Saint-Pierre, place Saint-Pierre.

LA CHORALE SAINTE-CECILE reprendra ses répétitions et ses cours de solfège aujourd'hui mercredi 11, à 20 h. Les nouveaux chœurs et la messe qui seront chantés cette année à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la société.

WASQUEHAL

STATISTIQUE COLOMBOPHILE. — La commune de Wasquehal compte 181 amateurs, qui possèdent un total de 1.999 pigeons-voyageurs, dont 976 entraînés.

WATTRELOS

LES FUNERAILLES DE M. CARLOS BAYARD. — Hier, mardi, à 9 heures, ont eu lieu, en l'église St-Vincent-de-Paul, à Wattrelos, les funérailles de M. Carlos Bayard, contremaître aux établissements D'Halluin frères, médaillé du travail, décédé subitement samedi dernier. Le deuil était conduit par le fils du défunt, que suivaient la famille, les patrons et le directeur de l'établissement. Ses collègues portaient les couronnes offertes par les établissements et par le personnel.

Au cimetière, M. Maurice D'Halluin, dans un discours ému, retraça la longue carrière du défunt, attaché à l'usine depuis 1883 et termina par ces mots :

Vous pouvez dormir en paix, mon cher Bayard, vous avez fait votre devoir. Dieu, qui vous a rappelé trop tôt à notre gré, saura vous tenir compte de ce que vous avez fait. Et ce sera pour votre malheureuse compagne, pour vos enfants et vos petits enfants, une suprême consolation de penser que vous emportez avec la reconnaissance de vos patrons, la sympathie et l'estime de ceux qui travaillaient à vos côtés.

L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — En 1921, 1.091 personnes ont été admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite, dont 475 d'urgence.

En 1920, il n'y avait eu que 275 admissions d'urgence, sur un total de 1.039.

L'augmentation du nombre des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, en 1921, a été causée par la longue période de chômage, et les grèves qui sévirent pendant l'année écoulée.

UNE ARRESTATION. — Mardi dans la matinée, Mlle Halleumieux, était occupée dans les bureaux de la Recette Municipale. Pendant qu'elle apposait plusieurs signatures, Mlle Halleumieux déposa son sac à main sur une table. Quant elle voulut le reprendre, il avait disparu. Ses soupçons se portèrent aussitôt sur une jeune fille infirme qui se trouvait près d'elle et qui venait de sortir.

Mlle Halleumieux la rejoignit dans la rue et constata qu'elle ne s'était pas trompée. Cette dernière, apercevant Mlle Halleumieux, lui porta un coup du réticule dans la figure. Reconduite à la Recette Municipale, elle fut arrêtée par la police et conduite au commissariat, où elle déclara se nommer Marcelle Vanhonacker, 19 ans. Le sac volé contenait une certaine somme d'argent.

LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS auront lieu jeudi 12 janvier, dans l'ordre ci-après : Ecole de Filles, rue de Tourcoing: Première séance, à 9 h., pour les noms commençant par les lettres A à G; deuxième séance, à 10 h., pour les lettres H à Z. — Ecole de Garçons, rue de la Bellerie: Première séance, à 14 h. 30, pour les lettres A à G; deuxième séance, à 15 h. 30, pour les lettres H à Z.

Les mamans qui présenteront leur enfant pour la première fois, devront au préalable, réclamer un carnet de pesée au Bureau de l'Office Social.

PETIT BEURRE DESSERT
BISCUITS GESLOT & VOREUX 82534

LANNOY

LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES aura lieu dans les communes suivantes aux jours et heures ci-après:

Sailly. — Jeudi 12 janvier, de 9 h. à 10 h. 30, au débit Leuridan.

Toufflers. — Vendredi 13 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. au débit de tabac Grimm.

Hem (Section du Petit-Lannoy). — Samedi 14 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au débit Wanin.

Les débitants de boissons sont priés d'acquitter en même temps la licence du premier trimestre 1922.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS aura lieu jeudi 12 janvier, à 14 h., à l'Ecole des Filles, pour tous les enfants au-dessous de 15 mois. Distribution des primes du mois de décembre.

FLERS-BREUCQ

UN VOL DE 4.000 FRANCS, RUE GAMBETTA. — M. Bouquillon, courtier en bestiaux et boucher, demeurant rue Gambetta, a constaté, en rentrant chez lui, nuitamment, qu'une somme de 4.300 francs, dont cent francs en monnaie d'argent, lui avait été volée dans un tiroir de la salle à manger de son habitation. L'auteur du vol avait escaladé une palissade puis une vérandah, et en cassant plusieurs carreaux, était entré dans la maison, après avoir fracturé une porte.

En fouillant les meubles de la salle à manger, il avait découvert la somme volée, qui se trouvait dans un tiroir non fermé à clef. M. Bouquillon avertit le garde Cocheteux et la gendarmerie de Roubaix.

Après une active enquête, le chef de brigade Jarry porta ses soupçons sur un nommé Louis Hentje, 42 ans, se disant marchand forain, demeurant cour du Beau-Bouquet, 13, depuis un mois et résidant auparavant à Flers-Bourg. Fouillé, Hentje fut trouvé en possession d'une somme de 350 francs en billets et de 40 francs en pièces de cinq francs, dont il ne put indiquer la provenance. Une perquisition à son domicile n'amena aucun résultat. Plusieurs alibis fournis par lui furent contrôlés et donnèrent lieu à des contradictions.

En attendant la fin de l'enquête, Hentje a été mis à la disposition du Parquet de Lille.

BRIQUETERIES
Spécialité de Locomobiles et Demi-Fixes économiques, disponibles et visibles en marche en nos Ateliers. — Etablissements V. SAELEN, à Lomme-lez-Lille (Téléph. 24-39 Lille). 84654

CYSOING

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — Il a été enregistré, au cours de l'année écoulée, 83 naissances, 37 décès et 26 mariages, contre 29 mariages, 35 décès et 86 naissances en 1920. Ce qui fait, en deux ans, un excédent de naissances de 97, sur une population de 2.944 habitants.

Ce bel exemple de repopulation mérite d'être cité... et suivi.

LE PROJET DE LOI MILITAIRE

On attend la fin du Conseil suprême pour le discuter

Paris, 10 janvier. — Dans les couloirs de la Chambre, on annonce que le général de Castelnau renonce à demander la mise à l'ordre du jour du projet sur le recrutement et la réorganisation de l'armée.

Le président de la Commission de l'armée estime qu'il convient d'attendre les résultats définitifs de la Conférence de Cannes qui pourraient apporter des modifications au vieux projet.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MERCREDI 11 JANVIER :

Caisse d'épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30, et de 14 à 16 h.
Bains municipaux, de 9 h. à midi et de 14 à 19 h.
Hôtel de Ville: bureaux ouverts au public, de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.
Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

La Chambre de Commerce prend la défense de l'industrie française

Une protestation contre la proposition anglaise de majoration du prix du charbon indemnitaire allemand

Depuis que la crise du charbon s'est très sensiblement atténuée, la France fait un appel beaucoup moins grand au combustible anglais, plus cher pour nous que celui cédé par l'Allemagne à titre d'indemnité et plus cher aussi, quoique dans des proportions moindres, que notre propre combustible.

L'Angleterre s'inquiète donc de trouver à nouveau des débouchés chez nous à son charbon. Lors des dernières conversations de Londres, elle a paru y réussir, en tentant auprès de notre gouvernement une proposition qui vient d'être concrétisée à Cannes dans cette formule:

En ce qui concerne le prix du charbon en Allemagne, il a été décidé qu'il devait être établi en prenant comme base le prix de vente en France.

Le dernier mot n'est heureusement pas dit, puisque la proposition va faire l'objet de délibérations officielles, car nos hommes d'Etat s'en sont émus à la réflexion.

En effet, si la proposition britannique était adoptée, ce serait à nouveau l'invasion du combustible anglais qui viendrait concurrencer le charbon français et amener le chômage dans nos mines. Mais ce serait surtout l'élévation du prix de revient de tous nos produits industriels et par conséquent une plus difficile lutte contre l'étranger, amenant aussi le chômage dans nos usines.

La Chambre de commerce de Tourcoing a vu, de suite, le péril pour l'industrie française. Et aussitôt, par l'organe de son président, M. Louis Lorthiois, elle a émis une protestation très nette et très formelle auprès du ministère des Travaux publics.

Cette protestation a été adressée à Cannes où elle arrivera à son heure.

Les conférences d'Histoire de la Flandre

La prochaine conférence aura lieu samedi, à 20 heures. Elle sera donnée, salle de la Maison des Œuvres, 18 rue de Tournai, par la haute personnalité qu'est M. Fiérens-Gevaert, conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts de Bruxelles.

Des tickets, pour cette conférence, sont à la disposition de toutes les personnes qui n'ont pu souscrire un abonnement, aux prix de 5 fr., 2 fr et 1 fr. 50. Les adhérents à l'Union des Familles Nombreuses peuvent se procurer des tickets au prix de 0 fr. 50 au siège, 50, rue du Château.

LES CONFERENCES DU JEUDI A LA MAISON DES ŒUVRES. — La dix-septième des réunions de cet hiver se tiendra demain, jeudi, à 20 heures.

Le conférencier, l'un des plus diserts et des plus captivants, sera le R. P. Duchaussois, oblat de Marie-Immaculée.

Il racontera « un voyage chez les Peaux Rouges et les Esquimaux polaires ».

Des projections nombreuses agrémenteront son récit.

A LA CAISSE D'EPARGNE de TOURCOING. — Maximum, 5.000 fr. par livret. Intérêts, 4 p.c. Remboursement à vue. Les guichets sont ouverts tous les jours, sauf le vendredi.

Les opérations se sont effectuées du 3 au 8 janvier 1922, de la façon suivante : 1.357 versements, 686.942 fr.; 729 remboursements, 408.107 fr. 36.

MOUVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi 13, à la Mairie, à 19 h. 30, pour délibérer sur les questions suivantes : Eaux potables; Demandes de sursis pour des jeunes gens de la classe 1922; Huis-clos.

SECOURS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les personnes en possession de la carte rose du Bureau de bienfaisance peuvent se présenter à la Mairie (bureau du secrétaire général), demain jeudi 12, de 9 à 10 h., pour participer à une distribution extraordinaire de secours.

MARCQ-EN-BARŒUL

ON RETIRE UNE NOYÉE DU CANAL. — Deux journaliers, MM. Auguste Vinet, demeurant à Bondues, et Robert Deom, demeurant à Marcq, se rendaient à leur travail, le long du canal, mardi à 7 h. 30, quand arrivés derrière la distillerie Lesaffre, ils remarquèrent le cadavre d'une femme flottant entre deux eaux. Il l'amenèrent sur la berge et prévinrent la police.

Le docteur Masson, appelé, constata que le corps avait séjourné trois semaines environ dans l'eau.

La police ne put établir l'identité de la femme, le cadavre ne portant aucun papier d'identité. Après les constatations d'usage, le corps fut transporté à la morgue.

Voici le signalement de cette inconnue: 40 ans environ; taille 1 m. 60, cheveux bruns, porte une verrue au milieu du dos. Elle était vêtue d'une chemise de toile blanche, d'un cache-corset en jersey-gris, d'un corsage noir, d'un jupon de dessous en drap noir à lignes blanches, d'un autre jupon en drap noir; chaussée de bas noirs et de souliers molière. Elle portait également un châle en laine à carreaux gris et jaunes.

LILLE

LE JUBILE DE M. GEORGES LEFEVRE. — Au cours de la manifestation en l'honneur de M. Georges Lefèvre, doyen de la Faculté des lettres, ses collègues lui ont offert un objet d'art, une réduction en bronze du Penseiro de Michel-Ange, pour célébrer sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, et le vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans l'enseignement supérieur.

UN NON-LIEU. — M. Merchier, juge d'instruction, a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Mme Dufranche, de Lille, détenue depuis plusieurs mois, sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi. Mme Dufranche a été remise aussitôt en liberté.

ASPHYXIE PAR LE GAZ. — Mardi matin, à 9 h., M. Victor Lherbier, 45 ans, employé au greffe du tribunal civil, a été retrouvé inanimé dans la chambre qu'il occupe 39, rue Princesse. Il avait été asphyxié à la suite d'une fuite d'un tuyau à gaz.

La victime a été transportée à l'hôpital dans un état grave.

Des ouvriers avaient, au cours de la journée, installé un nouveau compteur. La police a ouvert une enquête.

UN VOL MYSTERIEUX DE 18.000 FR. — La femme du directeur d'un grand hôtel-restaurant de Lille se serait aperçue, le 6 janvier, qu'une somme de 18.000 fr. avait disparu du coffre-fort et elle en aurait fait part immédiatement à son mari. Ce dernier se serait souvenu alors avoir laissé toute une journée la clé dans la serrure du coffre-fort. Le lendemain, par un ami du gérant, M. Perny, chef de la sûreté, était saisi de l'affaire. Une descente de police eut lieu.

Mais aucune plainte ne fut cependant déposée par la prétendue victime; aussi, comme le vol n'a pas été établi, le chef de la sûreté a abandonné ses recherches.

SARDINES COCAGNE
GARANTIES
HUILE D'OLIVE PURE 83982

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX. — Amicale de la rue du Bois. — Mercredi 11, à 18 h. 45, réunion de la commission. A l'ordre du jour: Organisation d'un concert de bienfaisance.

—— Association des anciens élèves rue d'Oran. — Mercredi 11 courant, à 7 h. 15, réunion de la commission de football. Match de dimanche 15 janvier, prière aux équipiers d'apporter les photos pour les licences spécialement convoqués: Cornélie, Detammerman, Declercq, Dubar, Defandre, Jules Roose, Feugeret, Jorion, Gard; à 7 h. 30 réunion du comité administratif, convoqués spécialement, Guillaume, Seynaeve, Roger, Picavet, Charles Dhoudt. La commission informe tous les membres de l'Association, que dès dimanche, la bibliothèque sera ouverte de 10 h. 30 à 11 h. 30. Commissaire, Maurice Picavet.

—— Faculté Catholique de Médecine. — Cours et exercices de puériculture. — Les cours et exercices de Puériculture qui étaient annoncés pour mercredi prochain, 11 janvier, ont été, à la demande d'un grand nombre de personnes, reportés au mois d'octobre prochain.

L'intérêt qu'on a bien voulu leur témoigner donne, dès maintenant, l'assurance qu'avec un plus long délai de prévoyance, beaucoup de personnes tiendront à se rendre libres pour les suivre avec assiduité.

Communications

ROUBAIX. — Cercle Symphonique Roubaisien. — Ce soir, à 20 h., au siège, Café Lhernould, répétition générale.

— Chorale Jeanne d'Arc. — On reprendra les répétitions ce soir, à 8 h. Etude d'un chœur.

— Concordia-Harmonie. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., répétition générale.

TOURCOING. — La Muse des Travailleurs du Blanc-Seau. — Mercredi, à 19 h. 30, réunion de commission. A 20 h., répétitions partielles pour 1ers et 2es ténors; à 20 h. 30, pour les barytons et les basses; à 21 h., ensemble.

— Orphéon des Travailleurs. — Répétition mercredi 11 courant, à 8 h., pour les 1ers ténors et barytons; à 8 h. 30, pour les 2es ténors et basses.

— Trieurs de laines. — Aujourd'hui mercredi, à 6 heures du soir, réunion de la sous-commission des trieurs de laines, chez M. Jean Dupot, rue de la Tossée.

DERNIÈRE HEURE

L'ATTITUDE de M. BRIAND A CANNES

Importantes déclarations du Président du Conseil

L'impression à la Chambre

UNE RESOLUTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE DÉPUTÉS

Paris, 10 janvier. — Un certain nombre de députés appartenant aux groupes de l'Entente et des Indépendants, ont déposé, sur le bureau de la Chambre, la proposition de résolution suivante :

La Chambre des Députés, consciente de ses responsabilités, invite le gouvernement à ne pas s'engager d'une façon définitive dans des accords et des pactes qui paraissent manifestement contraires aux accords de Versailles et aux affirmations faites par M. Briand, président du Conseil.

UNE AUTRE RESOLUTION

D'autre part, MM. Bonnefous, Galli et Ferry ont l'intention de déposer à la prochaine séance une proposition de résolution, demandant au gouvernement :

1° *De veiller strictement au respect du traité de Versailles;* 2° *de maintenir l'état des paiements de Londres;* 3° *de garantir la priorité belge.*

De son côté, le général de Castelnau renonce à demander la mise à l'ordre du jour du projet de loi militaire, préférant attendre les résultats définitifs de la Conférence de Cannes, qui pourraient amener des modifications audit projet.

UNE MOTION DE M. DE LASTEYRIE

D'autre part, la Commission des Finances a adopté, par 23 voix contre 2 (celles des socialistes), la motion suivante de M. de Lasteyrie :

La Commission des Finances, inquiète des atteintes que la Conférence de Cannes paraît devoir apporter aux droits de la France, concernant les réparations, émue des répercussions si graves qui pourraient en résulter pour les régions libérées et le relèvement de nos finances, rappelle au gouvernement l'engagement qu'il a pris de ne consentir aucun sacrifice.

On voit, d'après ce qui précède, quelle émotion étreint la majorité de la Chambre, à la pensée que M. Briand pourrait encore, à Cannes, consentir de nouvelles concessions pour obtenir un pacte de garantie qui, en somme, ne serait qu'un leurre.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est occupé, ce matin, de la question; il a entendu, à ce sujet, un exposé de M. Doumer, ministre des Finances, venu spécialement de Cannes, sur l'état des pourparlers. Nous croyons savoir que plusieurs ministres ont fait des réserves, et que M. Briand ne donnera sa signature qu'à condition *que la dette allemande ne soit pas réduite, que l'occupation de la rive gauche du Rhin soit maintenue, et que les sanctions économiques et militaires soient appliquées si les circonstances l'exigent.*

Un télégramme de la Gauche démocratique à M. Briand

Paris, 10 janvier. — Le Groupe de la Gauche Démocratique s'est réuni, aujourd'hui, sous la présidence de M. Touron, pour examiner la situation.

Après avoir délibéré, il a décidé d'adresser au Président du Conseil, à Cannes, l'ordre du jour suivant :

Le Groupe de la Gauche Républicaine du Sénat, demeurant attaché à l'accord des Alliés en présence des négociations engagées pour la conclusion d'une alliance franco-anglaise, compte que le gouvernement mettra au premier rang de ses préoccupations, la conservation d'une solide armée nationale et des gages existants qu'il estime indispensables pour la protection du territoire français et l'exécution des traités.

Il n'a pas été question d'arbitrage de M. Millerand

Cannes, 10 janvier. — Il est complètement inexact que l'arbitrage de M. Millerand ait été sollicité pour trancher la question de la répartition entre la France et la Belgique des 720 millions de marks-or que l'Allemagne doit verser cette année.

M. Barthou voulait démissionner

Paris, 10 janvier. — Les dépêches de Cannes ont provoqué de violents tiraillements dans le ministère. On prêtait, hier, à M. Barthou la résolution formelle de démissionner. C'est pour éviter cet événement fâcheux que M. Briand a expédié M. Doumer, à Paris, pour mettre ses collègues au courant et les rassurer dans la mesure du possible.

M. Briand ne laissera porter aucune atteinte aux droits de la France

DEUX TELEGRAMMES DU PRESIDENT DU CONSEIL

Cannes, 10 janvier. — M. Briand a adressé le télégramme suivant à M. Touron, président de la Gauche Républicaine du Sénat :

Je vous remercie de votre télégramme. Vos préoccupations sont les miennes, mais je pense qu'il n'a pas pu vous venir à l'idée que, dans mes conversations avec mon collègue britannique en vue de réaliser enfin une garantie désirée par le traité, je peux perdre de vue une seule minute les intérêts de la défense nationale et la conservation des gages que le traité a mis aux mains de la France.

En m'efforçant d'ajouter à ses propres moyens de défense, des garanties nouvelles, dans le but d'écarter tout nouveau risque de guerre, je crois interpréter sainement les intérêts et les désirs de mon pays.

Je vous prie d'agréer, etc...

M. Briand a également télégraphié au président de la Commission des Finances de la Chambre dans les termes suivants:

Je lis avec surprise le texte d'une motion votée par la Commission des Finances et visant de soi-disant atteintes que la Conférence de Cannes paraîtrait devoir apporter aux droits de la France.

Je tiens à vous dire que la Conférence n'a pas encore abordé le problème des réparations en séance plénière. Je ne vois donc pas sur la foi de quels renseignements la Commission des Finances a pu baser ses craintes, et je tiens à vous affirmer que, comme je l'ai dit à la Chambre, je ne laisserai porter aux droits de la France aucune atteinte.

Je vous prie d'agréer, etc...

Dans une déclaration à la presse M. Briand précise ses intentions

Cannes, 10 janvier. — A l'issue de la réunion tenue cet après-midi par le Conseil suprême, M. Briand a fait quelques déclarations aux représentants de la presse française:

Mes conversations avec le premier ministre anglais, a-t-il dit, tendent à faire revivre sous forme d'accords mutuels, le pacte de garantie du traité de Versailles, pacte qui n'est pas entré en vigueur.

On a prétendu que ce résultat ne serait atteint qu'au prix de concessions que ferait la France, soit sur les conditions de sa défense nationale, soit sur les droits que lui confère le traité.

Dans mes entretiens avec M. Lloyd George, rien de pareil n'a été dit, absolument rien. Les gages que possède la France d'après le traité, la plénitude de ses droits en ce qui concerne l'organisation de sa défense nationale n'ont pas une seule minute été mis en discussion.

La seule question qui ait été discutée, c'est celle de savoir si, pour conserver la paix à l'Europe, il n'est pas utile que la France et l'Angleterre s'associent pour assurer, dans un intérêt commun la frontière franco-allemande et si, au cas où l'Allemagne tenterait une revanche, il n'était pas bon qu'elle connut, à l'avenir, qu'elle trouverait en face d'elle les forces combinées de la France et de l'Angleterre.

M. Lloyd George et moi, nous avons pensé que cela était possible, que c'était désirable. Voilà les seules bases de nos discussions. Il n'y en a pas d'autres.

Personnellement, j'avais vu plus large, mais l'Angleterre ne veut s'engager que pour garantir la frontière franco-allemande. C'est alors que j'ai pensé à un système d'entente politique qui s'appliquerait à l'Europe entière, et en vertu duquel toutes les puissances s'engageraient à reconnaître leurs frontières réciproques et à ne pas s'attaquer mutuellement.

Un Syndicat pour la reconstruction économique de l'Europe

Cannes, 10 janvier. — Le Conseil Suprême a adopté ce soir la résolution suivante :

Le Conseil suprême approuve la constitution d'un syndicat international et de syndicats nationaux affiliés à ce syndicat, afin d'entreprendre la reconstruction économique de l'Europe et d'assurer la coopération de toutes les nations dans la restauration d'une prospérité normale.

Il accepte qu'un Comité composé de deux représentants britanniques, deux représentants français, un italien, un belge et un japonais soit immédiatement constitué et soit investi des pouvoirs nécessaires pour s'adjoindre les représentants des autres pays afin de faire toutes les enquêtes préliminaires nécessaires et de procéder rapidement à l'organisation du syndicat central et des syndicats affiliés.

Les exigences de l'Angleterre

Paris, 10 janvier. — L'émotion causée par la divulgation du mémorandum anglais sur les conditions auxquelles l'Empire britannique consentirait à conclure un pacte avec la France, paraît devoir entraver les pourparlers de Cannes.

Des personnages officiels fort zélés pour la politique de M. Briand, déclaraient ce soir: « Nous voulons bien causer de l'accord d'Angora, comme du statut de Tanger, mais pas le couteau sur la gorge. »

Les exigences de l'Angleterre ont donc provoqué cette réaction. On en a référé, d'une part, à Londres, de l'autre, à Paris. Les Conseils des ministres sont saisis de chaque côté de la Manche. Il est fort probable que les pourparlers continueront ailleurs. On déclarait, ce soir, dans les milieux autorisés que la question du pacte ne serait certainement pas tranchée à Cannes, mais qu'elle demanderait encore de longues négociations, si tant est qu'elles doivent jamais aboutir.

Le Conseil général de la Seine vote un crédit de 500.000 francs pour des communes dévastées

Paris, 10 janvier. — Dans sa séance du 16 mars 1921, le Conseil général a décidé de renvoyer à l'administration, pour étude complémentaire, une pétition de l'Union des grandes Associations Françaises pour l'essor national, demandant l'adoption par le département de la Seine, de 271 communes dévastées.

Cette décision impliquait l'acceptation du principe et l'adoption, et renvoyait à une séance ultérieure l'examen des conditions d'exécution.

Le Conseil général, en adoptant le projet au budget de 1922, a tenu de prendre à l'égard de l'Union des grandes Associations, un engagement définitif, et il a adopté l'ouverture d'un crédit de 500.000 francs destiné aux communes dévastées de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et du Haut-Rhin.

En secondant, a dit le rapporteur général, M. François Latour, l'initiative à la fois délicate et généreuse de l'Union des grandes Associations, qui tend à faire accepter par les 76 départements français restés indemnes au lendemain de la guerre, les 2.162 communes dévastées par l'ennemi, le département de la Seine est heureux de collaborer à une œuvre de solidarité nationale, dont la haute portée morale n'échappera à personne.

Les indemnités de guerre pour les caves détruites

Paris, 10 janvier. — La Commission supérieure des dommages de guerre, siégeant au Conseil d'Etat a statué, dans sa séance d'hier, sur une question intéressante pour les sinistrés dont les caves particulières ont été détruites par l'ennemi.

La question était de savoir si les vins et liqueurs qui se trouvaient à la déclaration de guerre dans des caves particulières détruites par les Allemands peuvent bénéficier des frais supplémentaires de remplacement, ou s'ils doivent être remboursés aux sinistrés à leur valeur de juillet 1914. A cet égard, la jurisprudence des Commissions cantonales et des Tribunaux de dommages de guerre avait varié.

A l'occasion d'un recours du ministre des Régions libérées, formé contre un jugement du Tribunal des dommages de guerre de Reims, rendu au profit de M. B..., la Commission supérieure des dommages de guerre s'est définitivement prononcée. Elle a admis le recours du ministre et décidé que c'est à tort que le Tribunal des dommages de guerre de Reims avait accordé des frais supplémentaires à M. B....

Les sinistrés n'ont donc droit simplement qu'au remboursement du prix de leurs vins, sans aucune majoration, c'est-à-dire à leur valeur de 1914.

Le court-circuit sous le pont de La Chapelle

Les signaux sont rétablis

Paris, 10 janvier. — Grâce à l'activité dont ont fait preuve les équipes d'électriciens dans la gare du Nord, les dégâts matériels causés par le court-circuit qui s'est produit ce matin dans la canalisation électrique de la galerie souterraine située sous le pont de la Chapelle ont été entièrement réparés.

Ce soir à 19 heures, l'éclairage électrique fut de nouveau utilisé dans tous les services de la gare, cependant que les câbles servant aux transmissions téléphoniques et télégraphiques, et ceux servant à la transmission des signaux, fonctionnent normalement.

Le lieutenant Vilgrain en conseil de guerre

Les débats s'ouvriront à Nancy le 18 janvier

Nancy, 10 janvier. — Le général Penet a prononcé l'ordre de mise en jugement du lieutenant Vilgrain devant le Conseil de guerre.

Les débats commenceront le mercredi 18, dans la salle où siège la Cour d'assises au Palais de Justice.

LES SECRETAIRES DE LA CHAMBRE

Paris, 10 janvier. — Sont proclamés secrétaires à la Chambre des députés: MM. Thoumyre, 213 voix; Manant, 269; Faget, 264; Taurines, 258; Regaud, 249; Dafos du Rau, 245; Vallat, 228; Frouin, 210.

Dernières Nouvelles Régionales

LE CRIME D'ARRAS. — Coupleux à l'instruction. — Le Roubaisien Coupleux (dit Toto), a été conduit, mardi matin, à l'instruction pour être confronté avec certaines personnes venues de Cambrai. Il paraîtrait qu'il a été facilement confondu dans tous les alibis qu'il a cherché à établir en ce qui concerne sa présence à Arras, le jour de l'assassinat de la veuve Senton-Allart.

UNE INCULPATION D'EXTORSION DE FONDS A DOUAI. — Trois arrestations. — Un ancien boulanger de Douai, François Lecocq, condamné pour intelligences avec l'ennemi à un an de prison par le Conseil de guerre de Lille, purgeait sa peine à la prison de Loos, lorsque sa femme tenta de faire des démarches pour le faire élargir.

Mme Lecocq reçut la visite de M. Charles de Foulloy, 40 ans, marchand de vins à Lécluse, qui l'aboucha avec un banquier de Paris, Désiré Constantin, et un agent d'affaires de Vin-le-Noble, M. François Bonnard. Les hommes d'affaires se firent remettre une première fois 6.000 francs, puis d'autres sommes importantes pour se rendre à Paris et faire les démarches. Tous trois ont été arrêtés et envoyés à la prison de Cuincy